

Paris, le 30 mai 2013

Madame Agnès de Féo est inscrite à l'EHESS depuis le 15 janvier 2009, sous la direction de monsieur Michel Wieviorka, pour un doctorat de sociologie sous le titre « Le phénomène de la réislamisation en situation d'islam minoritaire ».

Madame Maryam Borghée a été inscrite le 1^{er} décembre 2009 sous la direction de monsieur Michel Wieviorka pour un Master 2 de sociologie qui a abouti à un mémoire *Voile intégral en France. Sociologie d'une figure trouble*, transformé en ouvrage publié aux éditions Michalon en 2012. Elle est inscrite depuis le 2 février 2012 sous la direction de monsieur Jean Paul Willaime pour un doctorat de sociologie à l'EPHE sous le titre « Islamités marginales en Europe : mobilisations identitaires transnationales et conflictualités culturelles ».

Les directeurs de thèse ont pris acte qu'un différend séparait les deux doctorantes sur plusieurs points, et un comité ad hoc a été constitué par les deux institutions concernées, l'EHESS et l'EPHE, composé, outre les deux directeurs de thèse, de madame Marie-Vic Ozouf-Marignier, directrice de l'École doctorale de l'EHESS, et de monsieur Philip Huyse, directeur de l'École doctorale de l'EPHE.

Madame de Féo et madame Borghée ont accepté d'être auditionnées par ce comité, et se sont engagées à en respecter les conclusions. La réunion a eu lieu le 29 mai 2013. Tout manquement de la part de l'une ou l'autre à cet engagement conduira son auteur devant les instances disciplinaires de son établissement.

Conclusions :

1. Madame de Féo retire toute accusation de plagiat de ses travaux par madame Borghée et regrette d'avoir utilisé le mot dans un contexte d'énervement.
2. Dans le différend qui oppose madame Borghée à une personne interviewée à l'occasion de son Master, et citée nommément dans son livre, madame de Féo doit se tenir strictement à l'écart et s'abstenir de tout commentaire susceptible d'être rendu public.
3. Mesdames de Féo et Borghée s'engagent à cesser de se disqualifier l'une l'autre, tant dans la vie scientifique qu'auprès des médias ou sur Internet.
4. Le Comité les encourage à se concentrer sur leurs travaux scientifiques.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
C.N.R.S. - E.P.H.E. (V^e Section)

ROUPE SOCIÉTÉS, RELIGIONS, LAÏCITÉS
1-61, rue Pouchet, 75849 Paris cedex 17
G.S.R.L.-UMR 8582 / EPHE-CNRS



JEAN-PAUL WILLAIME

Michel Wieviorka